

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_4

↳ Instauration d'une gratification à un stagiaire sous statut scolaire de moins de 15 ans.

Date de la convocation

▪ 18 septembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. SENECAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUÈSE Aurélien.

A été nommée secrétaire de séance
Mme DUQUESNE Cécile

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE SOUS STATUT
SCOLAIRE DE MOINS DE 15 ANS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 124-6 relatif à la gratification des stages en organisme d'accueil ;

Vu la convention de stage conclue le 1^{er} septembre 2025 entre la ville de Wimereux, Monsieur BLAQUART Andy, et le Centre de Formation d'Apprentis BTP CFA à Hesdigneul-lès-Boulogne ;

Considérant que BLAQUART Andy va effectuer un stage au sein des services municipaux du 1^{er} septembre au 30 décembre 2025 ;

Il y a lieu d'attribuer une gratification conformément à la réglementation en vigueur ;

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer à BLAQUART Andy, stagiaire, une gratification d'un montant total qui correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale prévu à l'article D.242-2-1 du code la Sécurité Sociale, dès la 309^{ème} heure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération et à procéder au versement de ladite gratification.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Cécile DUQUESNE.

#signature#